



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3025

31 décembre 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3025e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 31 décembre 1991, à 16 h 15

Président : M. VORONTSOV

(Fédération de Russie)

Membres : Autriche
Belgique
Chine
Côte d'Ivoire
Cuba
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
France
Inde
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Yémen
Zaïre
Zimbabwe

M. HAJNOCZI
M. NOTERDAEME
M. LI Daoyu
M. BECHIO
M. ALARCON de QUESADA
M. AYALA LASSO
M. WATSON
M. MERIMEE
M. GHAREKHAN
M. MUNTEANU

Sir David HANNAY
M. BASALAMAH
M. LUKABU Khabouji N'ZAJI
M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LE SAHARA OCCIDENTAL

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/23299)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/23299, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général, daté du 19 décembre 1991, sur la situation en ce qui concerne le Sahara occidental, présenté conformément au paragraphe 6 de la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité. A ce sujet, les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution, contenu dans le document S/23330, qui a été élaboré au cours des consultations du Conseil.

J'appelle en outre l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/23315, lettre datée du 23 décembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/23321, lettre datée du 24 décembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/23323, lettre datée du 26 décembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, France, Inde, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Zaïre, Zimbabwe.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 725 (1991).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Aujourd'hui, nous nous réunissons pour la dernière fois en 1991. C'est la dernière fois que le Conseil est réuni autour de cette table dans sa composition actuelle. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les délégations du Yémen, du Zaïre, de la Côte d'Ivoire, de Cuba et de la Roumanie, dont le mandat expire ce soir à minuit, de leur coopération, de leur travail efficace et de leur désir sincère de nous aider à trouver des solutions à tous les problèmes complexes auxquels le Conseil de sécurité a été confronté ces deux dernières années. J'espère me faire l'interprète de chacun en disant que notre travail de concert a contribué à promouvoir l'efficacité toujours croissante du Conseil de sécurité dans sa mission de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans quelques heures, nous entrerons dans l'année nouvelle, 1992. Je voudrais présenter mes meilleurs vœux à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'année nouvelle, à tous les membres des délégations représentées ici au Conseil de sécurité et également à toutes les femmes et à tous les hommes du Secrétariat, fort compétents et efficaces, qui nous ont considérablement aidés dans notre travail au cours de l'année écoulée. Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles une bonne et heureuse année, ainsi que le bonheur, la santé et la prospérité.

La séance est levée à 16 h 20.